



LE JOURNAL DES TRANSPORTS

N° 107 - DÉCEMBRE 2019



ÉDITO

En cette fin d'année 2019, je tiens à adresser tous mes remerciements à celles et ceux qui ont contribué aux travaux, publications et journées d'échanges de l'Observatoire Régional des Transports en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette année, nous avons innové avec deux réunions d'experts qui nous ont permis d'accueillir Jean-Marc Zulesi venu nous parler de la LOM, et Yves Crozet pour les Nouveaux Services à la Mobilité.

La journée à thème du mois de juin sur «Les Aéroports et les territoires» ainsi que celle sur le «Big Data et révolution numérique : la donnée au service du transport» ont remporté un franc succès et les retours ont été unanimes sur la qualité des contributions.

Ce dernier numéro de 2019 couronne donc une année riche en activités et événements que vous pouvez retrouver sur le nouveau site internet de l'ORT : <https://www.ort-provence-alpes-cotedazur.fr>

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe de l'Observatoire Régional des Transports en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de très belles fêtes de fin d'année.

Antoine Seguret – Président de l'ORT PACA



SOMMAIRE

P. 2 - 11 ACTUALITÉS

DATAPAS est en ligne
I Bruno DERUAZ

Lauréats de l'appel à projets « Fonds mobilités actives -
Continuités cyclables »
I Élodie BOUE

Visite des aménagements de voies réservées aux transports en
commun sur l'A51
I Alix DREZET

Enquête mobilité MAMP
I Vincent MEYER

Forte mobilisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le
contrôle des transports routiers de marchandises
I Frédéric TIRAN

LER électriques
I Axelle ASTOURIC

L'Aéroport Nice Côte d'Azur devient le premier aéroport de
France à se doter de navettes passagers 100% électriques
I Axelle ASTOURIC

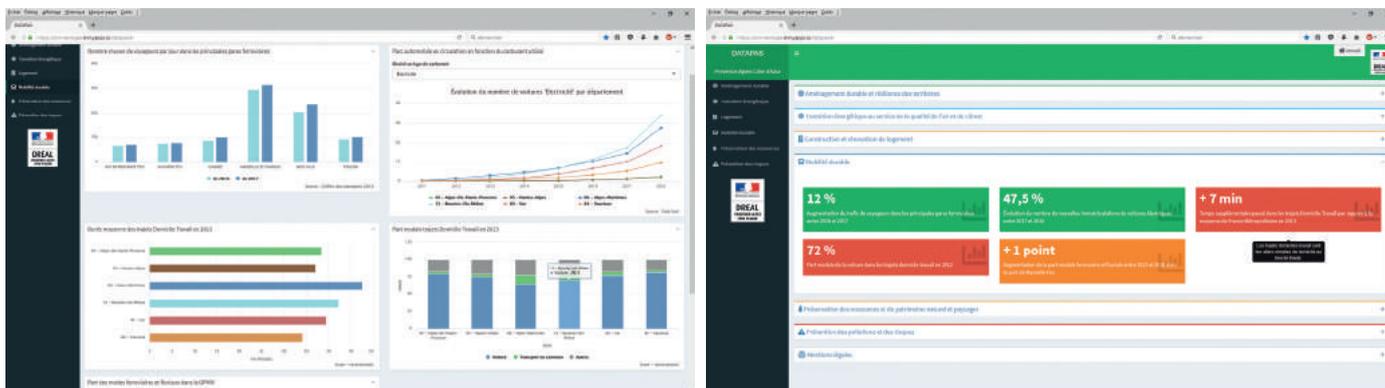
Temps fort de la mobilité en région
I Axelle ASTOURIC

P. 12 ACTUALITÉS RÉGIONALES

I Christiane DUGAT BONY



DATAPAS EST EN LIGNE !



La DREAL PACA a mis en ligne l'outil Datapas

Accessible au lien suivant : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/datapas4/>

Cet outil présente un ensemble de trente chiffres-clés territoriaux représentatifs des domaines visés par les politiques publiques promues par la DREAL.

Il se veut synthétique et complémentaire des autres systèmes d'indicateurs et de chiffres-clés existants au niveau régional. Il est destiné à l'usage des agents de la DREAL, de ses partenaires et du grand public.

Il a été développé sous R (langage de programmation libre dédié aux statistiques et aux sciences des données) et le module Shiny, qui permet de le présenter sous la forme d'une page HTML accessible depuis internet. Il contient un tableau des chiffres-clés classés par domaines (qui correspondent aux orientations du projet stratégique de

la DREAL PACA). Chaque domaine permet également d'accéder à des chiffres plus complets, présentés sous forme de diagrammes interactifs.

Dans le domaine des transports et, plus généralement, de la mobilité durable, Datapas présente des données et des chiffres sur :

- La fréquentation des gares ferroviaires.
- Le parc et les immatriculations de véhicules.
- La durée et les parts modales des trajets domicile-travail.
- Les parts modales dans le grand port maritime de Marseille.



Cette première version fera l'objet de mises à jour régulières et les chiffres seront actualisés sur une base au moins annuelle. Par ailleurs, le choix des chiffres-clés et des données pourra être revu en fonction de l'évolution des enjeux et des jeux de données disponibles.

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS « FONDS MOBILITÉS ACTIVES - CONTINUITÉS CYCLABLES »

Le lancement du plan vélo le 14 septembre 2018, annonce que la France a choisi de remettre ce mode de transport non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, au cœur des mobilités. L'objectif est en effet de multiplier par trois l'usage du vélo pour passer de 2,7% aujourd'hui à 9% des déplacements en 2024.



Pour accompagner la mise en œuvre de ce Plan vélo, Élisabeth Borne, La Ministre des transports, a annoncé l'ouverture du premier appel à projet (AAP) « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » le 13 décembre 2018. À travers cet appel à projet, 50 millions d'euros sont attribués en 2019 pour la résorption de discontinuités cyclables ayant un impact sur la mobilité quotidienne à vélo en zones urbaine, périurbaine ou rurale. Plus précisément, il vise les discontinuités causées par de grandes infrastructures de transport (rocares urbaines, voies ferrées, canal...) urbaines, périurbaines ou rurales.

Dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la suite des deux relevés de l'AAP « continuités cyclables » du 15/04/2019 et du 30/06/2019 de nombreux dossiers ont été déposés. Au total cinq projets ont été déposés dans les départements des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute Provence, vingt-trois projets dans les Alpes-Maritimes, sept projets dans le Vaucluse, quinze projets dans le Var et trois projets dans les Bouches-du-Rhône. L'annonce des lauréats a été effectuée le 19 septembre 2019 sur le site de France Mobilités. Parmi les cent cinquante-deux lauréats au niveau national, dix-sept ont obtenu une subvention dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ensemble des projets de la région a obtenu une subvention totale de 2,3M€ pour un coût global de 12M€ de travaux. Le taux de subvention varie entre 20% et 40% de la dépense subventionnable selon la taille de la collectivité porteuse.

Parmi les dossiers retenus, douze projets visent à créer du linéaire en site propre, permettant de résorber des discontinuités et favoriser l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien. Un projet concerne la mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB). Trois dossiers ont pour projet la création ou le réaménagement de ponts pour favoriser les déplacements à vélo. Enfin, un projet concerne le réaménagement d'un carrefour complexe.

Les analyses des dossiers du premier et second relevé ont mis en avant un potentiel important de projets structurants à subventionner, aujourd'hui encore trop peu avancés dans leurs études. Les collectivités doivent donc lancer des études pour proposer des dossiers plus aboutis techniquement et capter ainsi des financements de l'AAP « continuité cyclable ». En effet, l'appel à projets continuité cyclable devrait être reconduit chaque année, pendant 7 ans, avec une enveloppe annuelle de 50M€/an.

VISITE DES AMÉNAGEMENTS DE VOIES RÉSERVÉES AUX TRANSPORTS EN COMMUN SUR L'A51



L'aménagement de Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) sur les autoroutes est une solution à fort potentiel pour améliorer les performances des transports collectifs de la Métropole, en termes de fiabilité et de temps de parcours.

L'État et la Région avaient donc fait inscrire au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, un programme ambitieux de développement des VRTC sur le territoire métropolitain. Le CPER 2015-2020 consacre, en effet, 30 M€ à ce projet innovant, financé à parts égales (25%) par l'État, la Région, le Département et la Métropole.

Le déploiement du réseau de lignes LeCar+, du Réseau Express Métropolitain va donner le choix aux habitants de laisser leur voiture au parking pour prendre les transports en commun. Il est le projet structurant de la nouvelle feuille de route de la mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui repose en partie sur le développement de ces voies dédiées.

Entre 2013 et 2017, 6km de VRTC sur bande d'arrêt d'urgence (BAU) ont été aménagés sur l'axe Aix-Marseille, principalement sur l'A51 au niveau de Plan-de-Campagne et sur l'A7 à l'arrivée en gare Saint-Charles. Ces voies constituent environ un tiers des voies réservées aménagées en France sur autoroute.

Ces aménagements réservés aux transports en commun sur autoroute sont complexes à réaliser, car les surfaces disponibles sont réduites. Les études ont été menées par les services de l'État (par la DREAL et la DIRMED). Les premières réalisations ont été effectuées sur les secteurs les plus congestionnés en heure de pointe pour permettre des gains de temps de parcours et de régularité aux transports en commun.

Le bilan de ces expérimentations montre que la durée du parcours des usagers des bus est fiabilisée pendant

les heures de pointe et lors des plus fortes congestions cela permet de gagner jusqu'à vingt minutes de trajet par rapport à un automobiliste. Par ailleurs, ces nouvelles voies n'ont pas d'impact négatif sur l'évolution de la congestion générale sur les autres voies de circulation et la sécurité routière reste préservée sur ces sections.

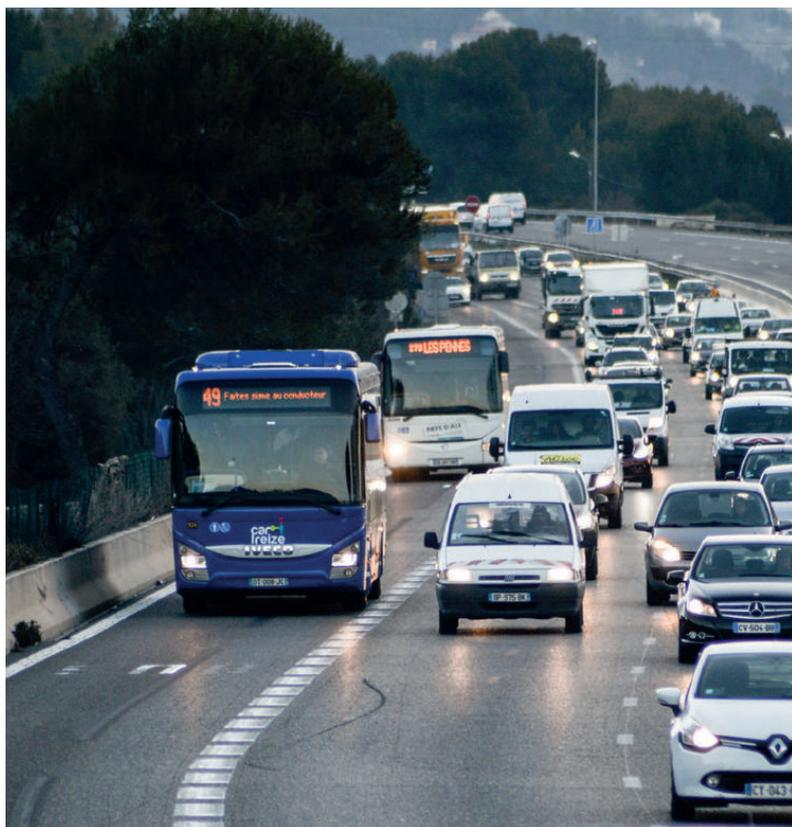
Le développement d'aménagements réservés aux transports en commun sur autoroute s'est poursuivi en 2018/2019 avec :

- L'extension sud sur 1,8 km supplémentaire de la voie réservée au niveau de Plan-de-Campagne, qui porte l'aménagement sur cette zone (phase 1 réalisée en 2015 et phase 2 en 2017) à près de 5 km de voie réservée aux transports en commun. La mise en service de cette voie est effective depuis le 5 novembre 2018.
- La réalisation d'une Voie Réservée aux Transports en Commun à l'entrée sud d'Aix-en-Provence sur 2 km (sur A51 et A516). La mise en service de cette voie a été effectuée en mai 2019.

Programme des futurs aménagements

Sur la base d'études d'opportunité finalisées fin 2018 sur les trois corridors autoroutiers métropolitains (Aix-en-Provence / Marseille, Aubagne / Marseille, Vitrolles / Marseille), un programme d'aménagements est prévu à hauteur des 30M€ programmés dans le CPER.

- Les prochains travaux viseront en particulier à traiter la terminaison A7 entre la rocade L2 et Saint-Charles, l'A7 au niveau du convergent A7/A51, l'A51 en amont de Plan-de-Campagne. Ces projets font l'objet d'une convention d'études et de travaux, signée ce lundi 21 octobre pour un montant d'environ 6 M€.
- Une autre convention financière de 17 M€ est également signée ce lundi 21 octobre. Elle permettra de financer des aménagements complémentaires sur l'A51 (sens vers Aix-en-Provence), sur l'A7(dans les deux sens) et sur l'A50 (dans les deux sens). Le corridor Aubagne-Marseille pourrait, sur sa section centrale, se prêter à une expérimentation de voies réservées aux transports en commun et au covoiturage.



ENQUÊTE MOBILITÉ MAMP

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de réaliser une Enquête Mobilité Certifiée Céréma (EMC²) qui s'étend sur l'ensemble du bassin de vie d'Aix-Marseille à savoir, les 119 communes du département des Bouches-du-Rhône, 23 communes du Vaucluse, 22 du Var, 14 des Alpes-de-Haute-Provence et 2 du Gard. L'Etat et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône cofinancent cette démarche à laquelle la Région est également associée. Le CEREMA et les agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) assisteront la Métropole tout au long de la préparation de l'enquête, celle-ci se déroulant durant 6 mois de novembre 2019 à avril 2020. Ce sont environ 26 000 personnes de 5 ans et plus qui seront interrogées.

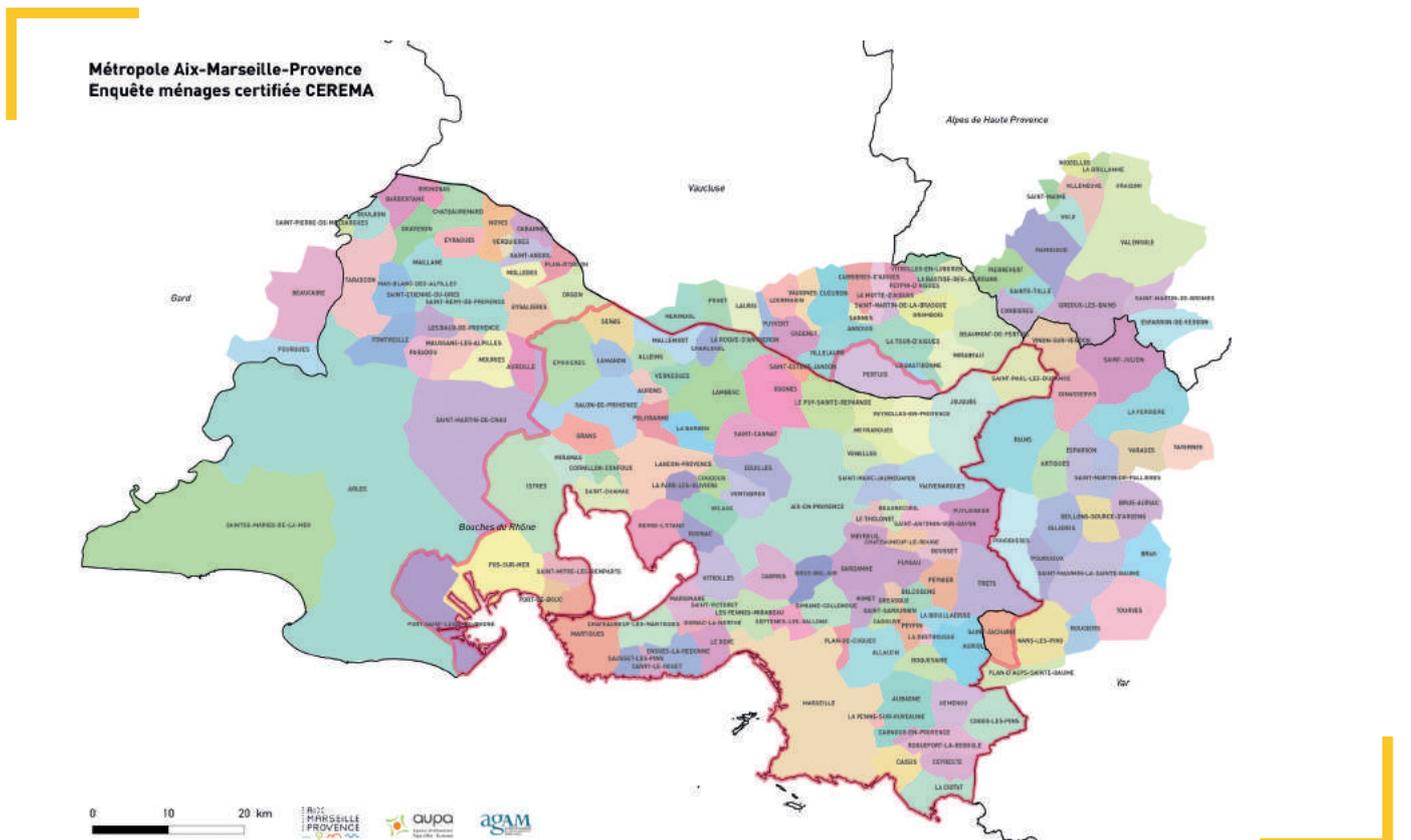
Dans la continuité des Enquêtes Ménages Déplacements (EMD), les Enquêtes Mobilité Certifiée Céréma, ont lieu environ tous les 10 ans (la dernière qui a eu lieu sur un territoire identique a été réalisée en 2008) et obéissent à une méthodologie stricte de collecte, de structuration des questionnaires et d'analyse des résultats, qui est définie au niveau national par le CEREMA. Il est possible ainsi de garantir un suivi des résultats dans le temps et de les comparer avec ceux des autres agglomérations françaises. Quelques questions, plus « locales », compléteront le questionnaire standard.

L'EMC² permet le recueil exhaustif des déplacements effectués sur une journée de semaine par la population, en interrogeant chaque personne sur ses déplacements de la veille. Elle s'effectue par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population répartie dans l'aire d'étude. L'enquête est réalisée pour moitié « en face-à-face » au domicile des ménages au sein duquel toutes les personnes âgées de 5 ans et plus sont interrogées, et pour moitié par téléphone, où une seule personne est interrogée dans le ménage lorsque le nombre de personnes âgées de 5 ans et plus est inférieur ou égal à deux, et où deux personnes sont interrogées lorsque ce nombre est supérieur à deux.

Cette enquête permet de mieux connaître et d'analyser, à partir des caractéristiques des ménages (socio-économiques, type et lieux d'habitat, équipements en moyens de déplacements), les pratiques de déplacements des personnes un jour moyen de semaine, selon les motifs, les modes utilisés, les horaires, les origines et les destinations géographiques, les durées et les distances. Outre cette connaissance exhaustive des comportements et les parts de marchés des modes, elle révèle les flux générés par les résidents et les relations existantes entre transport et urbanisme. Elle apporte également les éléments indispensables à la définition et à l'évaluation des politiques de mobilité.

Les résultats de cette enquête sont attendus pour la fin de l'année 2020.

I Vincent MEYER



FORTE MOBILISATION EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

Depuis une vingtaine d'années, le transport routier de marchandises a vu se développer une forte concurrence, les petits véhicules (véhicules utilitaires légers) venant concurrencer les poids lourds, et des entreprises de transport européennes et extra-européennes venant concurrencer les entreprises de transport françaises.

Dans ce contexte, les Directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) sont en charge de veiller au respect des règles, et plus particulièrement de lutter contre les fraudes au chronotachygraphe (instrument de mesure du temps de travail sur les poids lourds), les fraudes au système de dépollution (type ADBLue), les surcharges, le travail dissimulé, le repos hebdomadaire normal passé en cabine (obligation de l'employeur de loger ses conducteurs) ou le cabotage irrégulier ou illégal (limitation pour un transporteur étranger des opérations de transport qu'il peut faire en France avant de quitter le territoire national).

Une opération de contrôle d'envergure s'est tenue le 30 septembre dernier au niveau national, mobilisant près de 200 agents.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les contrôleurs des transports terrestres (CTT) et le peseur de la DREAL ont effectué, en compagnie des forces en tenue, des contrôles sur les autoroutes A7 (Orange centre, Orange Sud, Lançon de Provence) et

A8 (péage de Capitou dans le Var), ainsi que sur les plateformes de chargement et de déchargement de l'Anjoly à Vitrolles, de Nicopolis à Brignoles et des Bréguières sur la commune des Arcs.

Ils ont contrôlé 52 véhicules, dont 20 en infractions. Au-delà d'une dizaine de surcharges relevées, les contrôles ont permis de constater des fraudes au dispositif de contrôle (chronotachygraphe), des insuffisances de temps de repos, des défauts de documents administratifs, des défauts de pneumatique et des excès de vitesse.

Les véhicules français en infraction feront l'objet de poursuites pénales.

Les véhicules étrangers en infraction ont fait l'objet, conformément à la réglementation, de mesures d'immobilisation du véhicule jusqu'au paiement d'une consignation, pour un montant total de près de 9000 €.

Les entreprises en situation récurrente d'infraction sont susceptibles d'être traduites devant la Commission territoriale des sanctions administratives. Cette commission peut proposer au Préfet de Région de prendre des sanctions d'immobilisation de véhicules et de retraits temporaires ou définitifs de titres de transport pour les entreprises françaises, ou d'interdiction de cabotage en France (expéditeur et destinataire en France) pour les entreprises communautaires.

I Frédéric TIRAN

200 agents de contrôle sur les routes de France pour lutter contre la concurrence déloyale



LES LER ÉLECTRIQUES

En 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur adoptait son Plan Climat, une COP d'avance avec pour ambition de mettre en œuvre les Accords de Paris sur le Climat et d'être la première Région à respecter le Pacte mondial pour l'environnement de l'ONU . Construit autour de 5 axes : Cap sur l'écomobilité, une région neutre en carbone, un moteur de croissance, un patrimoine naturel préservé, bien vivre en région Sud et 100 actions concrètes, le Plan Climat représente en 2019 25% du budget régional pour un investissement de 450 M€.

Au titre de son axe 1 Cap sur l'écomobilité et de sa troisième mesure qui a pour objectif de renouveler et/ou mettre aux normes environnementales le parc de matériel roulant ferroviaire et routier régional, la Région a déjà mis en service en 2019 trois lignes d'autocars roulant au Gaz Naturel pour Véhicules : deux lignes Arles - Salon et la ligne Saint-Raphaël - Draguignan.

Depuis le 1er août, traversant trois départements, le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, deux Lignes Express Régionales (LER), Toulon - Aix-en-Provence et Avignon - Aix-en-Provence sont exploitées par Transdev avec des cars 100 % électriques. La Région Sud devient ainsi la première collectivité locale en Europe à proposer des liaisons interurbaines longue distance en cars électriques.

Un matériel innovant pour un service de qualité

Les LER 19 (Toulon - Aix-en-Provence) et 23 (Avignon - Aix-en-Provence) effectuent des trajets de près de 200 kilomètres aller-retour.

Pour atteindre une telle performance dans l'exploitation quotidienne de ces lignes, la Région Sud et son opérateur Transdev se sont orientés vers l'acquisition d'autocars Ice 12 Yutong d'une puissance exclusive en Europe avec leurs packs de batteries spécifiques de 374 kWh. Ces autocars ont par ailleurs été agrémentés de bornes Wifi et d'une finition grand tourisme, apportés par un usinage final du constructeur Dietrich CareBus à Ingwiller en Alsace. Cette nouvelle configuration offre

ainsi aux véhicules une grande autonomie, assurant un fonctionnement et un confort optimal dans les conditions de fortes fréquentations et de variations topographiques et climatiques propres à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Trois dépôts Transdev ont été équipés d'installations électriques de recharge de 150 kWh à Aix-en-Provence, Sanary (Toulon) et Avignon.

Avec le Plan Climat, la Région Sud, première collectivité locale d'Europe à proposer des lignes de car longue distance 100 % électriques





De hautes performances

En phase expérimentale depuis leur mise en service, les LER électriques ont donné pleine satisfaction :

| | LER 19 Toulon - Aix | LER 23 Avignon - Aix |
|---|---------------------|----------------------|
| Consommation moyenne constatée sur 1 aller-retour | 38% | 35% |
| Consommation globale moyenne sur la période complète | 0.85 kWh/km | 0.82 kWh/km |
| % énergie récupérée en service | 25% | 19% |

Ainsi, leur autonomie en service est aujourd'hui de plus de 300 km.

L'AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR DEVIENT LE PREMIER AÉROPORT DE FRANCE À SE DOTER DE NAVETTES PASSAGERS 100% ÉLECTRIQUES

A compter du 28 novembre 2019, Transdev Alpes Maritimes et l'Aéroport Nice Côte d'azur mettent en service les 3 premiers eCitaro Mercedes, qui effectueront 7 jours sur 7, de 4h30 à 00h30, les navettes entre les terminaux et les parkings de la deuxième plateforme aéroportuaire de France. Ce choix technologique s'inscrit dans le prolongement de nombreuses actions ayant permis à l'aéroport de devenir le premier de France à atteindre la Neutralité Carbone et d'atteindre son engagement de zéro émission de CO2 d'ici 2030.



Dotés d'une autonomie de 160 km (ou de 8 heures), cette flotte permettra la circulation en simultanée et en continu de 2 navettes bénéficiant en outre d'un procédé de rechargement en continu par récupération de l'énergie cinétique.

En faisant le choix du 100% électrique, l'aéroport renforce son offre de mobilité douce, réduit de 250 tonnes eq. CO2 les émissions de gaz à effet de serre générées sur l'ensemble de la plateforme et fait considérablement baisser les nuisances sonores.

La bascule au 100% électrique s'inscrit dans une politique volontariste et ambitieuse de préservation de l'environnement. En 2016, l'aéroport avait déjà obtenu la certification de niveau 3+, la plus élevée, du programme Airport Carbon Accreditation, qualifiant sa neutralité carbone. Cette certification avait été obtenue deux ans

plus tard par les deux autres plateformes aéroportuaires gérées par la SA Aéroports Cote d'Azur Groupe, faisant de cette dernière le seul gestionnaire d'aéroports de France 100% neutre carbone. Enfin, elle s'était engagée à atteindre l'objectif de zéro émission de CO2 sans compensation d'ici 2030.

Longues de 12 mètres, ces navettes accueilleront environ 90 personnes et mettront à leur disposition 26 sièges avec tête cuir, baies basses (synonymes d'espaces ouverts), vitres athermiques, éclairage intérieur d'ambiance bleu (pour une atmosphère apaisante rappelant la proximité de la Méditerranée).. Ergonomique, silencieux, confortable et éco-responsable, l'eCitaro est également design : peinture extérieure métallisée bicolore bleu et argent, jantes en aluminium chromées et une livrée rappelant le mouvement de la mer.

TEMPS FORT DE LA MOBILITÉ EN RÉGION

Le 19 octobre 2019, le Grand Avignon inaugurerait son Tramway autour de Patrick Vacaris, Président du Grand Avignon, Maurice Chabert, Président du Conseil Départemental de Vaucluse et sous le patronage de Mireille Mathieu, dont l'une des stations porte le nom.

Le réseau de transports du Grand Avignon opéré par le groupe Transdev s'est transformé avec un nouveau nom de marque, une nouvelle offre de mobilité, un nouveau système billettique et un nouveau site internet qui offre de nouvelles fonctionnalités aux voyageurs.

La volonté du Grand Avignon a été de marquer la nouveauté à travers une identité propre au réseau et d'apporter un souffle nouveau à ce réseau en devenant qui accueille un nouveau mode de transport : le Tram et des lignes de bus à haute fréquence.

Le réseau de transport du Grand Avignon se redessine autour de la ligne de Tram et de deux nouvelles lignes de bus à haut niveau service. La première ligne de Tram du Grand Avignon de 5,2 kilomètres reliant le centre d'Avignon aux quartiers sud constitue l'épine dorsale du

réseau, toutes les 6 minutes en heures de pointe avec 10 stations aménagées pour favoriser l'accès à tous.

2 nouvelles lignes BHNS complètent le Tram et offrent des trajets rapides et fluides avec des priorités aux carrefours, des couloirs de bus dédiés et de nouveaux arrêts aménagés. Elles desservent le centre-ville d'Avignon et les principaux pôles d'attractivité du territoire.

Avec ces nouvelles lignes, le réseau entre dans l'ère de la Transition énergétique puisqu'elles seront équipées de bus articulés hybrides et de bus électriques d'ici la fin de l'année.

Enfin, le Grand Avignon a fait le choix d'accompagner cette modernisation du réseau par un changement de billettique « sans contact ».



REVUE DE PRESSE POUR LE JOURNAL DES TRANSPORTS DE L'ORT PACA

ÉVÉNEMENTS

I Le 5 septembre 2019, « Madame la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne et Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari se sont déplacés à Marseille pour travailler notamment sur les questions de la Transition écologique dans le secteur du transport maritime et sur la protection de la qualité de l'air » : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

I Le 21 octobre 2019, « Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône Pierre Dartout, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal, Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, ont procédé à une visite inaugurale des voies réservées aux transports en commun sur l'autoroute A51 » :

[http : // www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/visite-inaugurale-des-voies-reservees-aux-a1178.html](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/visite-inaugurale-des-voies-reservees-aux-a1178.html).

I Le 13 novembre 2019, « Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, a débuté son déplacement « trois jours avec vous » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le département des Alpes-de-Haute-Provence : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/nar-emmanuelle-wargon-debutera-deplacement-trois-jours-vous-en-region-provence-alpes-cote-dazur>.

I Le 20 novembre 2019, Monsieur, le secrétaire d'Etat chargé des Transports, Jean-Baptiste Djebbari s'est rendu au Salon de l'Association des Maires de France, afin de signer les premières conventions du programme «1001gares» en partenariat avec SNCF Réseau :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/salon-2019-lassociation-des-maires-france-amf-jean-baptiste-djebbari-se-rendra-au-parc-des>.

QUALITÉ DE L'AIR

I Le 18 septembre 2019, « la Conférence Régionale pour la Qualité de l'Air en région PACA a eu lieu. Elle avait pour objectif de réfléchir sur la façon de limiter l'impact des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques sur les populations » :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/conference-regionale-pour-la-qualite-de-l-air-en-a12105.html>.

I «Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône Pierre Dartout qui a été saisi, notamment, par des associations de riverains, a décidé d'abaisser la limitation de vitesse de 110 à 90 kilomètres heures l'autoroute A8 dans la traversée d'Aix-en-Provence » à compter du 31 octobre 2019 :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/c.p._abaissement_de_la_vitesse_a8.pdf.

I Le 12 novembre 2019, «Monsieur le Président de la région PACA, Renaud Muselier et Monsieur le Président de Vinci autoroutes, Pierre Coppey ont signé une convention pour le développement des « autoroutes bas carbone » dans le cadre du développement de la mobilité durable :

<https://www.maregionsud.fr/>.

I La semaine du 11 au 16 novembre 2019, l'association AtmoSud a expérimenté un radar éducatif qui indique aux automobilistes le niveau de pollution que produisent leurs voitures». Cette expérimentation a pour objectif de sensibiliser les automobilistes et de recueillir des informations à fine échelle sur la pollution des différents types de véhicules :

www.atmosud.org

TRANSPORT DE VOYAGEURS

I « S'agissant des aménagements de voies réservées aux transports en commun sur l'A51, les prochains travaux viseront à traiter la terminaison A7 entre la rocade L2 et Saint-Charles, l'A7 au niveau du convergent A7/A51, l'A51 en amont de Plan-de-Campagne ».

Plus d'informations : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

I Un avis a été rendu par l'Autorité environnementale sur la construction de la Halte ferroviaire de Sainte Musse à Toulon :

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190911_halte_ferroviaire_sainte_musse_83_delibere_cle024be7.pdf

I La mise en service du Bus à Haut Niveau de Service « Aixpress » à Aix-en-Provence est effective depuis le 2 septembre 2019 :

http://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/dossier_bhns-2.pdf

I « Le projet de tramway Ouest-Est de la Métropole Nice-Côte-d'Azur devrait conduire à supprimer l'entrée quotidienne de 20 000 voitures dans Nice ce qui représente une baisse de 5,3 % de trafic. Ce projet va transformer les quartiers traversés grâce à l'aménagement d'espaces publics. Il reliera l'Aéroport et le Centre Administratif au Port en 26 minutes » :

<http://www.nicecotedazur.org/grands-projets/tramway-ligne-ouest-est/3>

I « La Métropole Aix-Marseille a élaboré une charte qui acte un processus de concertation avec les associations ». Elle est entrée en vigueur en septembre 2019 dans le cadre d'une démarche qui concerne le suivi du « plan vélo », et qui englobe l'ensemble des projets de voirie et de requalification urbaine portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence » :

<https://www.ampmetropole.fr/actualites/plan-velo-2019>

I Le 26 novembre 2019, « la troisième édition de Méditerranée du Futur s'est réunie sur le thème des investissements après des éditions sur le climat, la jeunesse et l'innovation. Des intervenants publics et privés se sont réunis pour notamment déceler les projets d'infrastructures à la recherche de financement en Méditerranée dans l'objectif d'accélérer leur développement » :

<https://www.maregionsud.fr/a-la-une/mediterranee-du-futur>

I L'Autorité de la qualité de service des transports a rendu public un bilan sur la qualité des transports en France au 1er semestre 2019 lors de la réunion de dialogue national sur la qualité de service qui a eu lieu le 7 novembre 2019. Plus d'informations :

www.qualitetransports.gouv.fr

TRANSPORT DE MARCHANDISES

I « La démarche Dialogue ville-port est pilotée par l'Etat et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) en lien avec les partenaires de la Charte ville-port. Depuis juillet 2019, l'AGAM accompagne cette démarche qui concerne l'interface ville-port le long des bassins Est du GPMM » et a vocation « à répondre à la demande des populations riveraines d'être informées et impliquées dans les projets portuaires qui impactent leur cadre de vie » :

<https://www.dialoguevilleportmarseille.fr>

Pour consulter la charte entre la ville de Marseille et le GPMM :

https://docs.wixstatic.com/ugd/1f84b4_0b85b675473f48b284413faf53bf4b18.pdf

I Le GPMM a publié récemment l'étude « Stratégie du Port de Marseille-Fos : dynamiques en cours et mise en perspective ». Pour consulter l'étude :

<https://www.agam.org>

I « L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise a co-organisé, avec la région Sud Provence Alpes-Côte-d'Azur et la DREAL PACA (avec la collaboration des 3 autres agences d'urbanisme de la région), des ateliers de prospective sur le thème du foncier et des plate-formes logistiques. 3 ateliers d'une demi-journée ont eu lieu : le 1er octobre 2019 à l'AGAM, le 7 novembre 2019 sur la plate-forme logistique des Bréguières /les arcs sur Argens et le 12 novembre 2019 à l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) (atelier « Vaucluse et couloir rhodanien ») » :

<http://www.agam.org/fr/outils/actualites/actualite-simple/archive/2019/novembre/13/article/agam-ateliers-regionaux-de-prospective-sur-le-foncier-et-les-plate-formes-logistiques.html>